

Projet de résolution

Mise en œuvre de l'équipe terrain 2013 de la MRC du Granit pour la caractérisation des bandes riveraines des lacs, ainsi que des cours d'eau du territoire.

Attendu que certains lacs de la MRC connaissent des périodes de prolifération de cyanobactéries depuis quelques années, ce qui nuit aux activités nautiques de la région;

Attendu que le RCI 2008-14 sur la protection des plans d'eau mentionne que la revégétalisation des bandes riveraines doit être réalisée avant le 30 septembre 2012;

Attendu qu'après cette date il sera possible d'utiliser les constats d'infraction pour en arriver à la conformité;

Attendu qu'un certain nombre de citoyens n'ont toujours pas été sensibilisés sur ce sujet;

Attendu qu'il est de la responsabilité de la MRC d'exercer sa compétence à l'égard des cours d'eau, qui selon l'article 105 de la LCM, l'oblige à rétablir l'écoulement normal des eaux lorsqu'elle est informée qu'il y a menaces à la sécurité des personnes et des biens;

Attendu que la jurisprudence nous apprend que quelques MRC et municipalités ont été reconnues coupables de négligence à l'égard de cours d'eau qui ont causé des dommages aux biens des personnes;

Attendu que la MRC du Granit a débuté en 2012 une campagne de caractérisation des cours d'eau et de sensibilisation des riverains par l'embauche de deux étudiants;

Attendu que la MRC du Granit, pour les raisons mentionnées ci-dessus, désire poursuivre la caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines en mettant en place une équipe terrain, composée de quatre étudiants, dont l'un sera attiré aux bandes riveraines, et les trois autres aux cours d'eau;

Attendu que la poursuite de ce projet soutiendra l'application du RCI 2008-14 pour les inspecteurs municipaux, en leur fournissant les informations nécessaires à leur travail;

Attendu que la MRC du Granit sera responsable de la supervision de cette équipe, avec la collaboration des inspecteurs municipaux;

Attendu que la moitié du budget du projet sera prise dans le fonds Bassin Versant qui est tiré à même les quotes-parts de toutes les municipalités de notre territoire et que l'autre moitié est demandée au fonds de développement régional (FDR) de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;

Attendu que l'appui au projet par les municipalités locales est essentiel pour rencontrer les critères de financement du FDR;

Attendu que la municipalité de _____ est d'accord pour s'impliquer dans la mise en œuvre du projet de caractérisation de la MRC du Granit;

Attendu que la nomination des étudiants en tant qu'inspecteurs adjoints est nécessaire pour que ces derniers soient revêtus du droit de visite spécifié à l'article 3.6 du RCI 2008-14, leur donnant un accès légal aux propriétés privées pour faire leur travail;

Il est proposé par _____

Et appuyé par _____

Et Résolu

D'appuyer le projet de caractérisation de la MRC du Granit et de nommer à titre d'inspecteurs adjoints les personnes mentionnées ci-dessous et ce, pour la saison 2013 du projet de caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines :

- Philippe Pelletier, étudiant au baccalauréat en études environnementales;
- Boris Nissen, étudiant au baccalauréat en études environnementales;
- Maude Fortier-Boisclair, étudiante au baccalauréat en écologie;
- Kevin Cloutier, étudiant au baccalauréat en biologie.